

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 062-2025**SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2025**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 16

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-septembre à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Échillais, sous la présidence de M. Claude MAUGAN, Maire, dûment convoqués le huit septembre deux mille vingt-cinq.

Présents : MAUGAN Claude, PRUGNIÈRES Anne-Cécile, GUEVEL Stéphanie, DAUTRICOURT Arnaud, PAYET Patrice, CUVILLIER Armelle, HEURTEBISE Serge, MOREAU Karine, MORIN Delphine, BERBUDEAU Éric, GIRARD Jean-Pierre, TRÉVIEN Sonia, MANCA Isabelle, ROUSSEAU Etienne, BICHON Angélique, DUMAS FERNANDES Jacqueline.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. COUDERT Eric a donné procuration à M. MAUGAN Claude,
M. URBANI Sébastien a donné procuration à Mme GUEVEL Stéphanie,
M. CLAUSE Patrick a donné pouvoir à M. HEURTEBISE Serge,
M. VIOLLEAU Sébastien a donné procuration à Mme MANCA Isabelle,
M. VEILLON Dominique a donné procuration à Mme TREVIEN Sonia.

Absents excusés : Séverine ROBIN, Bertrand Dupont.

Absents : Patricia Lebouc, Bruno Bocard, Leila Seugnet, Magalie Le Goff.

OBJET : RESE/ CONTROLE DE LA DEFENSE EXTERIEURE INCENDIE :

Vu la loi de mai 2011 qui rappelle que la défense extérieure contre l'incendie est un pouvoir de police spéciale du maire, que les investissements y afférant sont à la charge de la commune,

Vu le décret du 27 février 2015, publié le 1^{er} mars 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie, qui prévoit que les communes ou EPCI compétents, seront désormais chargés des travaux nécessaires à la création et l'aménagement des points d'eau, leur accessibilité, signalisation, approvisionnement, maintenance et contrôles réguliers. Ces tâches pourront également être déléguées à d'autres personnes publiques ou privés.

Considérant que la RESE, gestionnaire du réseau public de distribution d'eau potable de la commune, a créé un service Défense Extérieure Contre l'Incendie et propose, dans le prolongement de sa compétence, la prestation de maintenance, entretien et création de tout type de point d'eau nécessaire à l'alimentation des moyens de secours incendie,

Considérant que les tarifs des prestations de contrôle DECI de la RESE ont été présentés et votés lors du dernier comité syndical par les délégués de l'ensemble des communes adhérentes,

Les prestations et tarifs proposés par la RESE en matière de contrôle DECI, sont conformes aux préconisations du règlement départemental du SDIS, à savoir pour la commune d'Échillais :

AR Prefecture

017-211701461-20250917-D062_2025-DE
Reçu le 23/09/2025
Publié le 23/09/2025

| Entretien Fonctionnel | Périodicité du contrôle | Nombre | Prix unitaire | Total HT |
|---|-------------------------|--------|---------------|-------------------|
| Hydrants – Poteaux et Bouches Incendie | Tous les 2 ans | 51 | 68.40 € | 3 488.40 € |
| PENA – Points d’Eau Naturels et Artificiels | Tous les 2 ans | Néant | 54.72 € | - |
| TOTAL Année 2025 | | | | 3 488.40 € |

Cette prestation comprend l’entretien des hydrants, la manœuvre marquage de vanne, vérification et graissage, référencement du poteau (numération SDIS), rédaction du rapport de contrôle préconisations, mise en peinture, mesures débit/pression obligatoire.

Les contrôles seront réalisés tous les deux ans et les tarifs pourront évoluer en fonction du prix voté par le comité syndical.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De confier le contrôle de points de défense incendie de la commune à la RESE, au regard des engagements de celle-ci,
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif.

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance,

Le 17/09/2025

le Maire, Claude MAUGAN



La secrétaire de séance,
Angélique BICHON

Publiée le :